

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 12 août 2014

L'an deux mille quatorze, le douze août à 20 heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG.

Présents : Messieurs JOLY, ISIDORE, Madame GRILLET, Messieurs BAUDET, DESRE, SCHAMP, NAU, Mesdames HOCHART, POIROT, ALLIBRANT, Monsieur ABIVEN

Absents excusés :
Madame OUI FENEUIL
Madame CHRISTOPHE pouvoir à Monsieur JOLY
Madame BELAUD pouvoir à Monsieur DESRE
Madame PIFFRE
Monsieur VALLET
Monsieur LEMAITRE pouvoir à Monsieur ISIDORE
Monsieur MENEUVRIER
Madame DA SILVA

Monsieur Jean-Claude DESRÉ a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 août 2014

La séance est ouverte à 20h 30

En ouverture de séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la question 14 relative au contrat EDEN ne fera pas l'objet d'une délibération contrairement à ce qui a été prévu sur la note de synthèse.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 09 juillet 2014
2. Extension de la compétence transférée voirie à la création, aménagement et entretien d'aire de covoiturage
3. Convention CUI-CAE
4. Conventions de partenariat avec les associations intervenant au niveau des TAPS
5. Conventions de fourniture de repas aux cantines satellites
6. Conventions de livraison des repas aux cantines satellites
7. Contrat d'entretien pour le matériel de cuisine de la cantine scolaire
8. Contrat de location et de maintenance des copieurs
9. Demande de soutien au financement de la réhabilitation d'un local destiné à du travail collaboratif (tiers-lieu) dans le cadre d'un contrat de cohésion et développement territorial
10. Demande de subvention au titre des fonds parlementaires pour la réhabilitation de l'espace de coworking
11. Demande d'autorisation d'urbanisme pour réalisation des travaux de mise aux normes de l'école primaire
12. Demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'espace de coworking
13. Convention avec GrDF
14. Contrat avec l'agence de communication chargée de l'élaboration du bulletin municipal
15. Occupation du domaine public par TIGF
16. Avenant au marché de la CAB
17. Décisions modificatives
18. Questions diverses

Séance du conseil municipal du 12 aout 2014

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 09 juillet 2014

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de réunion du 09 juillet 2014 fait l'objet de remarque. En l'absence d'observation, le compte-rendu de la séance du 09 juillet est approuvé à l'unanimité.

2. Extension de la compétence transférée voirie à la création, aménagement et entretien d'aires de covoiturage

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étendre la compétence de la Communautés de Communes à la réalisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'aires de covoiturage

Il informe le Conseil que toutes les communes de la CDC sont concernées par l'extension de cette compétence et qu'elles ont trois mois pour délibérer.

En l'absence de délibération la décision serait réputée favorable.

Le Conseil donne son approbation à l'unanimité à cette extension.

3. Convention CUI-CAE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique chargé de l'entretien des locaux scolaires dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » pour une durée hebdomadaire de 24 heures à compter du 1^{er} septembre 2014.

Il précise que cette création est liée à l'organisation des TAPS et que, dans l'organisation mise en place, certaines charges de ménage ne seront plus couvertes. Dans le cadre de ces contrats aidés, qui peuvent être renouvelés deux fois, la charge du poste créée pour la commune équivaut environ à 500€.

Monsieur Bertrand ABIVEN demande si cette embauche sous contrat aidé débouche sur un vrai emploi et si un accompagnement de formation est prévu.

Monsieur le Maire répond que le poste sera maintenu aussi longtemps que les TAPS continueront.

Pour l'aspect « formation », il précise que, s'agissant d'emploi de ménage, cet aspect n'avait pas encore été envisagé ; et qu'il s'agissait de répondre rapidement au besoin en recherchant un CV présentant les compétences voulues pour le poste.

Monsieur Bertrand ABIVEN sollicite qu'on revienne sur ce sujet en fin d'année pour en faire le point, ce à quoi Monsieur le Maire donne son accord.

Le Conseil donne son approbation à l'unanimité à cette création.

4. Conventions de partenariat avec les associations intervenant au niveau des TAPS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions de partenariats avec les associations intervenant au niveau des TAPS. Il précise que les intervenants seraient rémunérés et que, actuellement, on n'avait pas encore pas le nombre exact d'intervenants nécessaires. Il sollicite les questions.

Monsieur Bertrand ABIVEN remarque que les coûts ne devraient pas varier du simple au triple.

Le Conseil donne l'autorisation à l'unanimité.

5. Conventions de fourniture de repas aux cantines satellites

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions de *fourniture* de repas aux communes et syndicat satellites : Bayon, Saint Seurin de Bourg, Teuillac, Lansac, SIRP Mombrier Samonac, Saint-Trojan pour un début de prestation à la prochaine « rentrée ».

Il précise qu'il s'agit d'une procédure annuelle.

Le Conseil donne l'autorisation à l'unanimité

6. Conventions de livraison des repas aux cantines satellites

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions de *livraison* de repas aux communes et syndicat satellites : Bayon, Saint Seurin de Bourg, Teuillac, Lansac, SIRP Mombrier Samonac, Saint-Trojan. Il ajoute que la commune est liée par un certain nombre de contraintes avec cette prestation et qu'au niveau tarif – art 3 de la convention- il s'agissait de ceux de l'année passée.

Le Conseil donne l'autorisation à l'unanimité

7. Contrat d'entretien pour le matériel de cuisine de la cantine scolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un contrat avec la société FROID CUISINE 33 pour l'entretien du matériel de la cuisine du restaurant scolaire pour un montant de 1.300,00 € HT

Il explique que cette Société est la mieux disante et que la Société qui était jusque-là sous contrat ne répondait pas. Il s'agit d'un contrat renouvelable par tacite reconduction qui porte sur les entretiens périodiques obligatoires et dans lequel les dépannages sont exclus. La prestation débutera au 1^{ier} septembre 2014

Monsieur Bertrand ABIVEN demande qui a fait le choix.

Monsieur le Maire répond que la Commission « école » avec la Directrice des Services et le Maire ont fait ce choix entre les deux offres existantes qu'ils ont examiné sous l'angle des tarifs et aussi de plusieurs autres critères. Il précise qu'il ne s'agissait pas d'une « commission de marché ».

Monsieur Bertrand ABIVEN demande pourquoi il n'y a pas de « fiche récapitulative des choix »

Monsieur le Maire répond que l'actuel Conseil n'est pas précisément le lieu de ces choix.

Monsieur Bertrand ABIVEN regrette le manque d'information

Monsieur le Maire précise que l'information est surtout donnée dans les réunions

Monsieur Bertrand ABIVEN dit qu'il s'agit aussi d'informer la population

Madame Valérie POIROT demande si le montant de l'entretien annuel est déjà prévu

Monsieur le Maire répond positivement

Madame Valérie POIROT interroge sur le montant des interventions ponctuelles

Monsieur Jean-Marc ISIDORE répond que ce type de contrat est celui qui est signé dans ce genre de situation et qu'il est donc conforme.

Monsieur le Maire ajoute que la réactivité en cas de dépannage nécessaire a été prise en compte et que précisément la qualité de cette Société avait été remarquée sur ce plan.

Le Conseil donne l'autorisation à l'unanimité

8. Contrat de location et de maintenance des copieurs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer à signer un contrat de location et de maintenance des copieurs (celui de l'école primaire, de l'école maternelle et de l'étage de la mairie) avec la société RICOH France pour un montant de 1.013,52 € HT.

Il précise qu'il s'agit de remplacer des copieurs achetés en 2005 et 2007 arrivés en limite d'utilisation par des matériels neufs dont le coût global de location et d'entretien reviendra finalement moins cher que le prix des maintenances actuelles (1136,31 € HT). Monsieur le Maire attire également l'attention sur la différence de coût entre les copies « couleur » (0.049€) et « noire et blanc » (0.007€) et la nécessité de restreindre l'usage de la couleur au cadre d'une réelle nécessité.

Monsieur Bertrand ABIVEN demande si des badges ou des codes « utilisateurs » sont utilisés

Monsieur le Maire répond que cette option n'a pas été demandée et qu'une machine est en réseau.

Monsieur Bertrand ABIVEN demande si les élus peuvent s'en servir

Monsieur le Maire répond positivement s'il s'agit d'activité d'élus

Le Conseil donne cette autorisation à l'unanimité

9. Demande de soutien au financement de la réhabilitation d'un local destiné à du travail collaboratif (tiers-lieu) dans le cadre d'un contrat de cohésion et développement territorial

Monsieur le Maire propose de solliciter un soutien financier auprès du Conseil Régional au titre du contrat de cohésion et de développement territorial dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace de coworking.

Monsieur Jean-Marc ISIDORE évoque qu'un argumentaire a été rédigé pour obtenir cette aide et lit la lettre.

Monsieur Bertrand ABIVEN sollicite le montant demandé.

Monsieur le Maire répond qu'il avait fait le choix de ne pas fixer de montant précis ; il ajoute que la Communauté de Communes appuie cette initiative.

Monsieur Bertrand ABIVEN juge qu'en l'absence de montant fixé celui-ci pourrait être faible

Le Conseil donne cette autorisation à l'unanimité

10. Demande de subvention au titre des fonds parlementaires pour la réhabilitation de l'espace de coworking

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un soutien financier au titre des fonds parlementaires auprès des sénateurs et du député dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace de coworking. Il ajoute que dans cette démarche, aucun montant n'a été fixé et que si un parlementaire répondait favorablement les autres devraient s'abstenir.

Il précise que les courriers sont destinés à tous les sénateurs et au député.

Monsieur Bertrand ABIVEN demande s'il s'agit bien de la réserve parlementaire et ajoute que sur BOURG, il n'y aurait rien.

Monsieur Alain SCHAMP évoque un montant de 5 000 € à Artissimo.

Monsieur le Maire pense que ce « tiers lieu » est porteur

Monsieur Jean-Marc ISIDORE précise que deux « coworkers » se sont ajoutés aux huit déjà présents.

Monsieur Bertrand ABIVEN demande si l'attribution transite par le préfet.

Monsieur le Maire répond que pour les Sénateurs, il faut écrire ;

Monsieur Bertrand ABIVEN dit qu'il faut effectivement cibler tous les parlementaires pas uniquement un député

Monsieur le Maire ajoute que tous les ans « on rentrerait dans ce circuit » et que la commune n'avait pas l'usage de cette pratique.

Monsieur Bertrand ABIVEN demande si ces travaux sont éligibles au Fonds Social Européen (FSE) et note que ce type de demande est difficile à monter

Monsieur le Maire partage l'avis de M ABIVEN en notant que ce dernier pourrait l'aider

Monsieur Bertrand ABIVEN évoque l'aide possible de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) qui est susceptible d'aider les collectivités.

Le Conseil donne cette autorisation à l'unanimité

11. Demande d'autorisation d'urbanisme pour réalisation des travaux de mise aux normes de l'école primaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une autorisation d'urbanisme pour les travaux de mise aux normes de l'école primaire. Le dossier a pris du retard car il a été retoqué en raison d'un problème d'accessibilité aux handicapés. Les travaux se feront pendant les vacances scolaires.

Le Conseil donne cette autorisation à l'unanimité

12. Demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'espace de coworking

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une autorisation d'urbanisme pour les travaux de réhabilitation de l'espace de coworking qui est prévu sur l'emplacement d'un ancien magasin. Il s'agit donc d'une modification de la finalité, d'un changement de destination.

Le Conseil donne cette autorisation à l'unanimité

13. Convention avec GrDF

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeuble dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF

Il précise qu'il s'agit d'un compteur interrogeable à distance pour récupérer des informations, un concentrateur pouvant desservir 260 clients. Il sera installé sur des points hauts comme l'éclairage du stade ou le clocher de l'église. Au point de vue de l'émission d'ondes, l'importance est celle d'une télécommande de parking qui fonctionnerait deux fois par jour.

Ce matériel permet d'identifier instantanément les consommations et d'éviter les facturations estimées

Madame Christine ALLIBRANT demande combien de points hauts sont équipés

Monsieur le Maire répond qu'il y en a un seul

Monsieur Jean-Michel BAUDET pense qu'il faudrait ajouter la Jurade aux points hauts possibles pour cette installation.

Le Conseil donne cette autorisation à l'unanimité

14. Contrat avec l'agence de communication chargée de l'élaboration du bulletin municipal

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal une information sur le contrat prévu avec l'agence EDEN chargée du conseil en communication, de l'aide et de la conception du bulletin municipal.

Cette Agence nous aidera à construire notre « identité visuelle ». Il s'agit de donner une image à cette municipalité. Le montant est de 1 500 € HT.

Il s'agit aussi d'un aide à la conception du bulletin annuel de vingt pages et aussi de quatre new letters de quatre pages. En 2014 le montant à charge s'élève à 2 770 € HT.

Cette agence entrera en contact avant de se mettre au travail, elle rencontrera la commission communication, les informations étant ensuite retournées vers l'ensemble des élus.

Monsieur Bertrand ABIVEN demande si cette agence a des références.

Monsieur le Maire dit que cette société est installée à PLASSAC, qu'elle travaille ou a travaillé pour la Municipalité de BOULIAC, l'Office du Tourisme de BLAYE, le SMICVAL, l'Aéroport de BORDEAUX, la Sté PEROLO, liste non exhaustive.

Monsieur la Maire ajoute que le financier global 2014 (4 270 €) reste cohérent avec nos prévisions budgétaires.

15. Redevance TIGF

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à encaisser la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz naturel à haute pression. La redevance versée à la commune est de 125 € pour l'année 2014 attendu qu'elle est concernée sur une longueur de 249.29 m.

Monsieur Bertrand NAU précise que des « privés » sont également touchés par cette mesure.
Monsieur Jean-Michel BAUDET demande si ces « les privés » touchent également cette redevance
Monsieur le Maire dit qu'ils ont touché une indemnité lors de la construction de l'ouvrage.

Le Conseil donne cette autorisation à l'unanimité

16. Avenant au marché de la CAB

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un avenant avec le cabinet SOULE pour l'étude préalable à la CAB. L'avenant est d'un montant de 4.822,80 € HT soit 5.787,36 € TTC portant le montant du marché à 24.622,80 € HT soit 29.547,36 € TTC.

Il précise que le dossier d'étude des aménagements de la Convention d'aménagement de bourg (CAB) était déjà engagé précédemment. La Commission ayant demandé une modification, le Cabinet SOULÉ a réalisé un avenant au document déjà fourni par lui. Le montant de cet avenant s'élève à 5 887,30€ . (5000€ étaient prévus)

Madame Valérie POIROT fait mentionne que l'article 1 de l'avenant comporte une erreur de code postal (33620 pour 33710)

Le Conseil donne cette autorisation à l'unanimité

17. Décisions modificatives

La Décision Modificative N°3 (D.M. N°3) concerne l'avenant pour la Convention d'aménagement du Bourg. Suite à cet avenant (5887.30€) :

- *Virement de crédits du compte 022 (dépenses imprévues) vers le compte 2151 – opération 47 d'un montant de 800,00 €*

La Décision Modificative N° 4 (D.M. N°4) concerne des travaux d'enfouissement Orange réalisé Allée Dalleau (Annexe 14) Ces travaux ont été réalisés en 2009 :

- *Virement de crédits du compte 022 (dépenses imprévues) vers le compte 2151 – opération 33 pour un montant de 1.690,50 € -*

Madame Valérie POIROT demande si la facture concerne l'intégralité de l'effacement du réseau

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit effectivement de la totalité et que la municipalité a reçu une lettre de mise en demeure.

Le Conseil approuve les deux modifications à l'unanimité

18. Questions diverses

Madame Christelle GRILLET évoque le planning d'animations :

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 12 août 2014

Le samedi 30 août : Forum des Associations place de la Libération, sous la Halle

Le samedi 06 septembre Animation des Médiévales

Le dimanche 7 septembre : Troque Sel - Foire à l'ail et à l'oignon

Du 7 au 14 septembre : Foire au port de Bourg.

Samedi 13 septembre : Feu d'artifice au parc de l'Esconge

Dimanche 14 septembre Vide grenier

Madame Béatrice HOCHART note la présence des camelots sur le port le dimanche 7 septembre

Madame Valérie POIROT sollicite des précisions sur l'information aux élus qui est prévue le 30 août 2014.

Monsieur le Maire précise que le Monsieur Jean ROUX, Président de la CDC et Monsieur Didier BAYARD Vice-président en charge du Tourisme seront présents en Mairie à 09h

Madame Béatrice HOCHART interroge sur les coworkers

Monsieur Jean-Marc ISIDORE répond qu'auparavant ils étaient à la CDC.

Monsieur le Maire fait l'annonce de l'invitation du Conseil par l'Association Rhin et Danube pour commémorer le débarquement de Provence (70^{ième} Anniversaire)

Monsieur le Maire attire l'attention sur l'alerte météo qui a été lancée. L'information est diffusée sur le panneau lumineux qui constitue une bonne alerte. Il est informé que les pompiers passeront au port cette nuit et sont prêts à intervenir en cas de besoin.

Monsieur Jean-Michel BAUDET précise que des matériels sont disponibles si nécessaires

Madame Béatrice HOCHART s'interroge sur la possibilité de mettre des barrières en place pour empêcher le passage des voitures

Monsieur le Maire est favorable à la mise en place d'une barrière avec un panneau ATTENTION INONDATION

Monsieur Bertrand ABIVEN rappelle qu'il avait demandé le 30 avril 2014 des éléments sur l'effort fiscal de la commune

Monsieur le Maire répond qu'il n'en dispose pas « là » et qu'ils lui seront communiqués ultérieurement.

Monsieur Bertrand ABIVEN rappelle qu'il avait aussi demandé des informations complémentaires sur la remise en état du terrain de foot le 30 avril

Monsieur Jean-Michel BAUDET répond qu'il a fait appel à un spécialiste dont l'avis est que cette remise en état serait nécessaire dans un ou deux ans. Il précise qu'un défeutrage a eu lieu cette année.

Monsieur le Maire est d'avis qu'après 19 ans l'état est encore correct. Pour les coûts, il estime qu'on serait plus près des 60 000€ que des 30 000€.

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 12 aout 2014

Monsieur Jean-Michel BAUDET évoque les travaux réalisés dans le « club house » qui ont concernés le plancher et qui ont pris un certain retard.

Monsieur Bertrand ABIVEN demande « l'actualité Gamm Vert »

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas eu de préemption ; elle aurait dû concerner la totalité du terrain. Il s'attend une demande de permis. Il y a eu des discussions sur l'usage, l'implantation d'un regroupement médical et aussi la pharmacie. Il confirme que le dossier sera soumis à validation par la Mairie.

Madame Christine ALLIBRANT évoque les manifestations passées, le Flat Blayais, Vie Sauvage, Nuit du Terroir et les plaintes des riverains.

Monsieur le Maire répond que « Nuit du terroir » modifie sa sono et cherche des solutions, il faut garder les évènements à BOURG. Des contacts sont pris avec les riverains pour trouver des solutions.

Madame Valérie POIROT évoque d'autres points de chûtes éventuels

Madame Christelle GRILLET dit que du côté de Vie Sauvage on avait demandé à baisser le son. Les organisateurs sont allés voir les riverains.

Madame Valérie POIROT pense qu'il faut éviter une certaine perte d'authenticité

Monsieur le Maire ajoute que l'idée est de garder les manifestations en créant le moins de gêne possible tout en convenant, sur le bruit, que « les basses » étaient parfois insupportables.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 40

Numéros des sujets ayant fait l'objet d'une délibération au cours de la séance

2. Extension de la compétence transférée voirie à la création, aménagement et entretien d'aire de covoiturage
3. Convention CUI-CAE
4. Conventions de partenariat avec les associations intervenant au niveau des TAPS
5. Conventions de fourniture de repas aux cantines satellites
6. Conventions de livraison des repas aux cantines satellites
7. Contrat d'entretien pour le matériel de cuisine de la cantine scolaire
9. Demande de soutien au financement de la réhabilitation d'un local destiné à du travail collaboratif (tiers-lieu) dans le cadre d'un contrat de cohésion et développement territorial
10. Demande de subvention au titre des fonds parlementaires pour la réhabilitation de l'espace de coworking
11. Demande d'autorisation d'urbanisme pour réalisation des travaux de mise aux normes de l'école primaire
12. Demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'espace de coworking
13. Convention avec GrDF
14. Contrat avec l'agence de communication chargée de l'élaboration du bulletin municipal

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 12 aout 2014

- 15. Redevance TIGF
- 16. Avenant au marché de la CAB
- 17. Décisions modificatives

JOLY Pierre	
ISIDORE Jean-Marc	
OUI-FENEUIL Claire	
GRILLET Christelle	
BAUDET Jean-Michel	
DESRE Jean-Claude	
SCHAMP Alain	
NAU Bertrand	
CHRISTOPHE Marie-France	
HOCHART Béatrice	
BELAUD Christine	
POIROT Valérie	
ALLIBRANT Christine	
PIFFRE Corinne	
VALLET Antoine	
LEMAÏTRE Sébastien	
MENEUVRIER Louis	
ABIVEN Bertrand	
DELAUNAY DA-SILVA Christelle	